

OFFICE NOTARIAL

15, RUE LOUIS BLANC - B.P. 57 - 45502 GIEN CEDEX
TELEPHONE : 02 38 29 59 49
Adresse E-mail : etude@chesnoy-laurent-lemitre-gien.notaires.fr

David CHESNOY
Laetitia LAURENT
Alexandre LEMITRE

NOTAIRES ASSOCIES

BUREAUX ANNEXES :

45250 BRIARE
1 RUE DES GRANDS JARDINS - ☎ : 02 38 37 00 08

45360 CHATILLON-SUR-LOIRE
11, RUE L'HÔTEL DE VILLE - ☎ : 02 38 29 59 49

45720 COULLONS
11, RUE DE LA GARE - ☎ : 02 38 36 12 17

PIECES A FOURNIR

Mise à jour en date du 1^{er} avril 2025

SUCCESSION de

décédé(e) le

- Extrait d'acte de décès**
- L'original du livret de famille de la personne décédée (si plusieurs livrets, les fournir tous)**
- Copie du contrat de mariage de la personne décédée ou de son contrat de PACS ou de son jugement de divorce**
- Copie de la donation entre époux**
- Testament**
- Les originaux des livrets de famille, adresse et profession des héritiers**
- RIB du conjoint survivant et de tous les héritiers**
- Donations antérieures effectuées par la personne décédée (date, montant, bénéficiaire) (1)**
- Biens recueillis par chacun des époux par succession ou donation ou possédés avant le mariage**

Actifs bancaires

- Numéros des comptes bancaires, livrets, et adresse des banques ou établissements financiers français ou étrangers (1)**
- Numéro du coffre-fort et adresse de la banque française ou étrangère (1)**
- Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation au nom de la personne décédée - document original (1)**
- Attestation de valeur de cryptomonnaies acquises par la personne défunte et adresse de l'établissement détenteur français ou étranger (1)**

Revenus divers

- Liste des caisses de retraite (avec copie des pensions ou retraites) ou identité de l'employeur (avec copie du dernier bulletin de salaire) ou identité du comptable (1)
- Contrats de location (la personne décédée, en tant que bailleur, percevait un loyer) et dernière quittance de loyer (1)
- Aides perçues (sociales ou autres)
- Indemnisation allouée à la personne décédée dans le cadre d'une procédure judiciaire (fournir le jugement)
- Copie de reconnaissance de dette si la personne décédée avait consenti un prêt non intégralement remboursé au décès (1)

Actifs immobiliers

- Titres de propriété des maisons, appartements, locaux commerciaux, forêts et terrains possédés, même en indivision, en France ou à l'étranger (si copropriété, identité du syndic)

Véhicules

- Carte grise du ou des véhicules automobiles, motos, bateaux et avis de valeur (1)

Sociétés

- Copie des statuts à jour des sociétés dans lesquels la personne décédée détient des parts ou actions, dernier bilan et éventuel pacte d'associé (1).
- Copie de pacte d'associé
- Attestation comptable de la position du compte courant d'associé
- Copie de l'engagement de conservation des parts ou actions de société (engagement DUTREIL).

Fonds de commerce, artisanal, libéral ou agricole

- Acte d'acquisition du fonds de commerce, artisanal, agricole ou libéral, en France ou à l'étranger, copie du bail et des contrats d'exploitation, dernier bilan

Actifs autres

- Expertise œuvres d'art ou autres pièces précieuses (lingots d'or...)

Passif

- Dernier avis d'impôt sur le revenu
- Derniers avis de taxes d'habitation et de taxes foncières
- Dernières factures (eau, électricité, gaz, téléphone...)
- Contrats d'aide à domicile
- Contrats de location (le défunt était le locataire)
- Sommes dues au jour du décès (prêts non soldés...)
- Facture d'obsèques

Prévoir le versement d'une provision de 150,00 euros à l'ordre de l'office notarial à l'effet de couvrir les frais des premières pièces demandées

(1) s'il s'agit du décès d'une personne mariée sous le régime de la communauté, fournir également les mêmes éléments pouvant figurer au nom du conjoint survivant.